Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260929-2026092914-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026
A L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 20 h 43.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*La Forêt-Fouesnant*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Anne BOURBIGOT Stéphane MOREL Elisabeth VAN HORNE Mathieu CHUTO Steven BEGOS	Arnaud GUYADER Morgane GUENNOU Philippe GOMEZ	Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Laurent LE CAIN Laure CARAMARO Roger LE GOFF Christine JAN Cindy BACCON Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H Vincent ESNAULT	Séverine COSQUERIC Pierre-Yves GUILLERMOU Béatrice NEDELEC	Marie-Françoise COSQUERIC Patrick PERES Robert LE NAY	David DEL NERO	René ROCUET Serge SINOU Anne LAVILLONNIERE Michel GUEGUEN
Absents excusés						
		Alain GOSSET (procuration à Bruno MERRIEN) Catherine LE FLOCH (procuration à Steven BEGOS)	Adrien de TONQUEDEC (procuration à Séverine COSQUERIC)	David RIVIERE (procuration à Marie-Françoise COSQUERIC) Marie LATTANZIO (procuration à Patrick PERES)	Corinne MARTIN (procuration à Liesbeth VAN HORN) Laurent FRANCHETEAU (procuration à David DEL NERO) Mona CASELLINO (procuration à Christine JAN)	Céline SIMONOU (procuration à Serge SINOU)
Nombre de conseillers présents			**28**	**Nombre de conseillers votants**		**37**

PRESERVATION DE L'ARCHIPEL DES GLENAN – CHEF DE PROJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Par délibération du 23 juin 2026, le conseil communautaire avait approuvé le projet de préservation de l'archipel des Glénan et avait autorisé Monsieur le Président à procéder au recrutement d'un chef de projet.

Par arrêté du 10 août 2026, le Préfet de la Région Pays de la Loire a attribué une subvention de 225 000 € au titre du fonds vert pour cette opération.

Il convient à présent de recruter le chef de projet « préservation de l'archipel des Glénan » suivant les dispositions relatives aux contrats de projet définis par les articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260929-2026092914-DE

Il s'agit d'un contractuel de catégorie B ou A, recruté en « contrat de projet », poste non permanent à temps complet, pour une période de 3 ans. Sa rémunération sera fixée en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des techniciens ou celui des ingénieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (un vote contre : Vincent ESNAULT), décide :

➔ de créer au tableau des effectifs 1 emploi non-permanent de chef de projet « préservation de l'archipel des Glénan » tel que défini ci-avant (contrat de projet).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kerourgué CS71046 - 29170 FOUESNANT

Président